

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



www.assemblee-afe.fr

Pékin, le 5 février 2012

Monsieur le Ministre,

FRANCIS NIZET

CONSEILLER ELU A
L'ASSEMBLEE DES
FRANCAIS DE
L'ETRANGER

*Vice-Président de la
Commission des
Affaires Culturelles, de
l'Enseignement et de
l'Audiovisuel*

La visite d'une délégation de la Direction de la Sécurité Sociale de votre Ministère chargée d'une mission exploratoire visant à l'approfondissement de la connaissance des systèmes de sécurité sociale français et chinois s'est déroulée récemment pour d'abord avec les autorités chinoises plusieurs sujets de préoccupation des représentants de la communauté française en République Populaire de Chine du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi chinoise sur les assurances sociales.

Ces échanges ont permis à la partie française d'identifier plusieurs sujets à prendre en compte dans le cadre d'un projet de convention bilatérale franco-chinoise de sécurité sociale.

J'ai pu rencontrer à Pékin les membres de cette délégation, lors de cette mission, qui m'ont confirmé que la double cotisation à laquelle les entreprises françaises sont désormais assujetties ainsi que l'incidence de la nouvelle loi d'assurance chinoise sur la fiscalité des entreprises est au cœur de la réflexion de la Direction de la sécurité sociale quant aux contours du futur accord. J'ai également écrit à la Direction de la Législation Fiscale à ce sujet.

En ayant assisté à plusieurs réunions avec les entreprises françaises implantées en Chine je peux vous confirmer la nette inquiétude de beaucoup de leurs décideurs sur l'incidence qu'aura ce nouveau dispositif social chinois sur leurs activités, la masse salariale de leur entreprise devant augmenter dans une proportion de 20 %. D'autre part, les travailleurs français en Chine auront à supporter sur leurs salaires des cotisations sociales, part employé, non négligeables qui remettent en cause, pour certains, leur volonté même de rester en Chine.

Il me paraît donc important, et c'est l'objet de mon intervention, que l'agenda des négociations sur un accord bilatéral de sécurité sociale ne connaisse aucun retard et qu'une première réunion dans le cadre de leur ouverture officielle intervienne dans les prochaines semaines, et en tout état de cause, avant les échéances et rendez-vous politiques à venir dans les deux pays respectifs.

En vous remerciant de votre attention et du soutien que vous apportez aux entreprises françaises implantées en Chine et à leurs employés français, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Francis NIZET

Monsieur Xavier BERTRAND

Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Copies :

Madame Sylvie BERMANN

Ambassadeur de France en République Populaire de Chine.